



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 8 août 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le huitième jour du mois d'août 2016.

Sont présents :

Madame la conseillère : Denise Roy
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Sont absentes :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal 4 juillet 2016
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Avis de motion code de déontologie élus et employés municipaux
 - 2.4. Appel d'offre 2016-04 Benne sterling 2007
 - 2.5. Commandites (Tournoi de golf Interbois, Jeux du Québec délégation de la Chaudière-Appalaches)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. Pacte rural
 - 3.3. Terrain lot 4 341 835
- 4. Travaux publics**
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention juillet 2016
 - 5.2. Pompe à eau
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Soirée des sommets
- 7. Affaires nouvelles**
 - 7.1. Épandage fumier
 - 7.2. Taxes de mutation 9322-9532 Qc Inc
- 8. Période de questions**

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Ferme Franguimel

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 109-08-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout des points suivants:

- 7.1 Épandage fumier;
- 7.2. Taxes de mutation 9322-9532 Qc Inc.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal 4 juillet 2016

Résolution 110-08-2016

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 4 juillet 2016 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 111-08-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 juillet 2016 au montant de 169 806.19\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion code de déontologie élus et employés municipaux

La conseillère Denise Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil deux règlements concernant le code d'éthique et de déontologie pour élus et employés municipaux de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toutes dispositions incompatibles aux règlements à être adoptés.

2.4 Appel d'offre 2016-04 Benne sterling 2007

Résolution 112-08-2016

ATTENDU QU'un appel d'offre pour le remplacement de la benne et de certains équipements du Sterling 2007 a été envoyé à Tenco Inc et Le groupe Déziel;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Tenco Inc	aucun
Le groupe Déziel	48 794.08\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accorder à Le groupe Déziel au montant avant taxes de 48 794.08\$.

Adoptée

2.5 Commandites (Tournoi de golf Interbois, Jeux du Québec délégation de la Chaudière-Appalaches)

Résolution 113-08-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une aide financière de 100\$ pour le tournoi de golf Interbois et de 50\$ pour les jeux du Québec délégation Chaudière-Appalaches. Dans le cas des jeux du Québec, une jeune athlète de St-Odilon, Kellyanne Bilodeau, y participe.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Pacte rural

Une demande sera présentée dans le cadre du pacte rural en octobre prochain. Le projet consistera à l'installation de pancarte *Bienvenue* ainsi que de pancartes lumineuses. Des informations seront prises pour comparer le coût des pancartes clignotantes à celle indiquant la vitesse des usagers de la route.

3.3 Terrain lot 4 341 835

Résolution 114-08-2016

ATTENDU QUE le lot 4 341 835 a un frontage de 100 pieds;

ATTENDU QU'une borne fontaine se situe au limite de ce terrain;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent acquérir 30 pieds de plus et augmenter le frontage du terrain à 130 pieds;

ATTENDU QUE la borne fontaine se situera au milieu de la façade du garage;

ATTENDU QUE la construction de la propriété débutera à l'automne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déplacer la borne fontaine de 30 pieds pour que celle-ci soit située aux limites du terrain.

Adoptée

4. Travaux publics

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention juillet 2016

Résolution 115-08-2016

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet 2016 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Pompe à eau

Au cours du dernier mois, les pompiers ont dû intervenir chez un citoyen lors d'un refoulement de fosset en utilisant la pompe du camion. Suite à cet intervention, le directeur incendie s'interrogeait sur la possibilité d'achat par la Municipalité d'une pompe à drain pour également pouvoir intervenir dans les résidences des citoyens. Le conseil ne désire pas prendre cette avenue, considérant que ces services sont offerts par l'entreprise privée et que ce n'est pas du mandat d'une municipalité d'intervenir directement chez le citoyen, à moins d'être mise en cause.

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Soirée des sommets

La directrice générale informe le conseil de la tenue de la Soirée des Sommets 2016 le 26 octobre prochain. Le conférencier invité est M. Alain St-Hilaire de la Ferme famille St-Hilaire de Saint-Odilon.

7. Affaires nouvelles

7.1 Épandage fumier

Lors des semaine de la construction de cette année, certains agricultures ont procédé à l'épandage de fumier malgré l'entente établie demandant d'éviter l'épandage pendant la première semaine de la construction. Un rappel amical sera envoyé au printemps prochain pour éviter la répétition de cette situation.

7.2 Taxes de mutation 9322-9532 Qc Inc

Résolution 116-08-2016

ATTENDU QUE la compagnie 9322-9532 Québec Inc a reçu un droit de mutation le 25 juillet dernier concernant un transfert de propriété;

ATTENDU QUE cette dernière demande l'annulation de cette taxation ou une compensation d'une partie de cette taxe;

ATTENDU QUE le droit de mutation immobilière, souvent appelé taxe de bienvenue, est une taxe qui doit être payée à la municipalité par tout nouvel acquéreur d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU QUE le droit de mutation immobilière s'applique lors de l'acquisition d'un immeuble neuf ou usagé et du terrain, ou du terrain seulement. Il existe aussi d'autres types de transactions immobilières (par exemple le bail de très longue durée) pour lesquelles cette taxe sera réclamée;

ATTENDU QUE le droit de mutation immobilière doit être payé par le nouvel acquéreur d'un immeuble à compter du 31e jour suivant l'envoi d'un compte par la municipalité;

ATTENDU QUE la perception des droits sur les mutations immobilières par les municipalités était facultative de 1976 à 1992, mais que depuis janvier 1992, l'imposition des droits sur les mutations immobilières est obligatoire.

ATTENDU QUE le droit de mutation est régie par la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1)* et la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1)*.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de la compagnie 9322-9532 Québec Inc.

Adoptée

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Ferme Franguimel

La Directrice générale informe le conseil de la réception d'un avis de dénonciation de la part de la Ferme Franguimel concernant de nouveaux dommages subis les 22 et 25 juillet dernier. Une visite des lieux sera fait dès cette semaine.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 117-08-2016

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.